

L'Anse-Saint-Jean, le 29 juin 2020.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 29 juin à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel.

Sont présents en visioconférence :

Monsieur Anicet Gagné	Conseiller
Monsieur Yvan Côté	Conseiller
Monsieur Victor Boudreault	Conseiller
Monsieur Richard Perron	Conseiller
Monsieur Éric Thibeault	Conseiller

Assistent également à la séance en visioconférence :

Monsieur Jonathan Desbiens	Directeur général / secrétaire trésorier
Madame Annick Boudreault	Secrétaire-trésorière adjointe

Est absente :

Madame Chloé Bonnette

175-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ainsi que dans le lieu habituel des séances et de procéder à l'ouverture de la séance

176-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sujets à l'ordre du jour
- 3.1 Départ d'un employé
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

177-2020

DÉPART D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE l'employé 02-0010 a informé la Municipalité qu'il quittait son emploi;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ selon les normes applicables, le cas échéant;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que messieurs le maire et le directeur général soient et ils sont, par la présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé 02-0010.

Que le directeur général soit autorisé à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

178-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 05

Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».